

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 12 AVRIL 2016**

Le 12 avril 2015 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LALOUBERE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick VIGNES, Maire.

**Présents :** **Mesdames** Hélène CASTELLS, Geneviève QUERTAIMONT, Véronique BROUTIN, Sandra LOUSTAUDAUDINE, Nicole MONNET, Sandrine PONTURLAS.

**Messieurs** Patrick VIGNES, Jean Charles ROUMY, Bernard CAZAUX, Francis BRIULET, Ludovic CAPDEVIELLE, Jean-Luc CASTELLS, Pascal CENAC, Yves DE GINESTET, Yves LANSAC.

**Secrétaire de Séance :** Hélène CASTELLS

**Procurations :** Sylvie DALLOZ à Patrick VIGNES  
Marc LEON à Geneviève QUERTAIMONT  
Danièle METAIS à Nicole MONNET  
Catherine VIGNES à Hélène CASTELLS

## ORDRE DU JOUR

**Point 1** : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2016.

**Point 2** : Vote des comptes administratifs 2015.

**Point 3** : Vote des budgets 2016.

**Point 4** : Questions diverses.

**La séance est ouverte à 19 heures 30.**

<b>Point 1</b>
----------------

### **- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2016**

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2016 qui a été adressé à chacun.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2016.**

## Point 2

### - Vote des comptes administratifs 2015

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la préparation du Budget, il a été réuni l'ensemble des Membres du Conseil Municipal pour que, comme à l'accoutumée soit organisée une réflexion la plus large possible.

Monsieur le Maire tient à souligner qu'il se réjouit de la qualité des échanges lors de cette séance de travail, en date du 21 mars dernier, au cours de laquelle il a été procédé à un tour d'horizon détaillé de l'ensemble des éléments financiers de notre Commune, qui a d'ailleurs permis que soit adressé, pour le Conseil Municipal de ce soir, l'ensemble des documents budgétaires amendés, notamment en fonction des observations recueillies.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY procède à la présentation des Comptes Administratifs 2015.

### - Vote des Comptes Administratifs 2015

#### Commune

LIBELLE	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	73 413.90	0.00	0.00	71 091.99	73 413.90	71 091.99
Opérations de l'exercice	291 496.40	180 613.23	934 255.97	1 089 027.86	1 225 752.37	1 269 641.09
<b>Totaux</b>	<b>364 910.30</b>	<b>180 613.23</b>	<b>934 255.97</b>	<b>1 160 119.85</b>	<b>1 299 166.27</b>	<b>1 340 733.08</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>184 297.07</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>225 863.88</b>	<b>0.00</b>	<b>41 566.81</b>
Restes à réaliser						0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>184 297.07</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>225 863.88</b>	<b>0.00</b>	<b>41 566.81</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>184 297.07</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>225 863.88</b>	<b>0.00</b>	<b>41 566.81</b>

#### Service Assainissement

LIBELLE	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		48 703.81		127 337.18		176 040.99
Opérations de l'exercice	12 332.63	30 593.00	185 563.54	80 690.30	197 896.17	111 283.30
<b>Totaux</b>	<b>12 332.63</b>	<b>79 296.81</b>	<b>185 563.54</b>	<b>208 027.48</b>	<b>197 896.17</b>	<b>287 324.29</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>0.00</b>	<b>66 964.18</b>	<b>0.00</b>	<b>22 463.94</b>	<b>0.00</b>	<b>89 428.12</b>
Restes à réaliser						0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>0.00</b>	<b>66 964.18</b>	<b>0.00</b>	<b>22 463.94</b>	<b>0.00</b>	<b>89 428.12</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0.00</b>	<b>66 964.18</b>	<b>0.00</b>	<b>22 463.94</b>	<b>0.00</b>	<b>89 428.12</b>

#### Caisse des Ecoles

LIBELLE	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				1 778.03	0.00	1 778.03
Opérations de l'exercice			8 975.59	8 354.00	8 975.59	8 354.00
<b>Totaux</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>8 975.59</b>	<b>10 132.03</b>	<b>8 975.59</b>	<b>10 132.03</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 156.44</b>	<b>0.00</b>	<b>1 156.44</b>
Restes à réaliser					0.00	0.00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 156.44</b>	<b>0.00</b>	<b>1 156.44</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 156.44</b>	<b>0.00</b>	<b>1 156.44</b>

**Après en avoir délibéré, les comptes administratifs 2015 sont approuvés, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur le Maire ne prend pas part, comme il se doit, au vote.**

## Point 3

### - Vote des budgets 2016

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY procède à la présentation des Budgets 2016.

#### Budget Commune

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	430 242.93	614 540.00	1 099 534.00	1 057 967.19
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultats reportés	184 297.07	0.00		41 566.81
<b>Totaux sections</b>	<b>614 540.00</b>	<b>614 540.00</b>	<b>1 099 534.00</b>	<b>1 099 534.00</b>

  

	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>1 714 074.00</b>	<b>1 714 074.00</b>

Les taux d'imposition communaux ont été augmentés de 1,5 % :

- Taxe d'habitation 4,72%
- Foncier bâti 10,64%
- Foncier non bâti 38,78%

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de voter ce budget.**

#### Budget Service Assainissement

LIBELLE	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	302 455.00	235 490.82	142 546.00	120 082.06
Restes à réaliser				
Résultats reportés		66 964.18		22 463.94
<b>Totaux sections</b>	<b>302 455.00</b>	<b>302 455.00</b>	<b>142 546.00</b>	<b>142 546.00</b>

  

	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>445 001.00</b>	<b>445 001.00</b>

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de voter ce budget.**

#### Budget Caisse des Ecoles

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	0.00	0.00	9 092.44	7 936.00
Restes à réaliser	0.00			
Résultats reportés		0.00		1 156.44
<b>Totaux sections</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>9 092.44</b>	<b>9 092.44</b>

  

	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>9 092.44</b>	<b>9 092.44</b>

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de voter ce budget.**

## Point 4

### - Questions diverses

#### ➡ Admission en non-valeur Dossier PEYRAT/HUEBER

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY informe les Membres du Conseil Municipal que le Comptable Public n'a pu procéder au recouvrement d'une somme due à la Commune, pour un montant de 1 608,49 €.

Il est donc proposé au Membres du Conseil Municipal l'admission en non-valeur du titre n°212 sur l'exercice 2011, émis sur le budget de la Commune pour un montant de 1 608,49 €.

Monsieur Jean-Charles ROUMY précise que l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 6542 du budget concerné de l'exercice.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :**

- **d'une part, de procéder l'admission en non-valeur de la créance d'un montant de 1 608,49 €,**
- **d'autre part, d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout acte et pièce relatifs à ce dossier.**
- **enfin, que les crédits correspondants seront inscrits au budget.**

#### ➡ Nom de la nouvelle Région

Monsieur le Maire donne une lecture détaillée du courrier en date du 17 mars dernier de Madame Carole DELGA, Présidente de la Région Languedoc Roussillon – Midi Pyrénées, concernant le nom de la nouvelle Région.

Monsieur le Maire propose d'en débattre.

*Un large débat s'instaure auquel participe l'ensemble des Membres présents, et au cours duquel, sont tour à tour évoqués, les noms d'Occitanie, Languedoc-Pyrénées, Pyrénées-Languedoc et Pyrénées-Méditerranée.*

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de proposer le nom de Pyrénées-Méditerranée et de faire connaître ce choix à Madame la Présidente de la Région.**

#### ➡ Redevance Assainissement

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Bernard CAZAUX présente ce dossier concernant la Redevance d'Assainissement.

Monsieur Bernard CAZAUX précise que la Ville de Tarbes facture à la Commune 1.06005 €/m<sup>3</sup> pour le traitement des eaux usées à la station à laquelle elle est rattachée, alors que la Commune ne répercute cette prestation, aux habitants de Laloubère, qu'à hauteur de 1.00 €/m<sup>3</sup>, la dernière mise à jour remontant à l'an passé.

*Un large débat s'instaure au cours duquel, il apparaît légitime de relever le niveau de facturation du m<sup>3</sup> pratiqué par la Commune de façon à ce que ce dernier corresponde, à celui qui est demandé par la Ville de Tarbes à la Commune.*

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de porter à 1,10 € le m<sup>3</sup> facturé par la Commune aux abonnés.**

**➡ Information remboursement sinistre du 10/11/2015 (Barrière rue Maréchal Foch)**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la dégradation d'une barrière de sécurité (au niveau de la Rue Maréchal Foch /D 935) en date du 18 janvier dernier, une déclaration de sinistre a été faite aux Assurances ALLIANZ BRUNET.

Il informe que les travaux de réparation ont été réalisés par l'entreprise MALET, et que la facture a été transmise à l'assureur pour remboursement, et qu'en règlement de ce sinistre la somme de 594,00 € va être encaissée.

**Le Conseil Municipal prend note.**

**➡ Information sinistre du 10/11/2015 (Barrière rue Maréchal Foch)**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la dégradation d'une barrière de sécurité (au niveau de la Rue Maréchal Foch /D 935) en date du 10 novembre dernier, une déclaration de sinistre a été faite aux Assurances ALLIANZ BRUNET.

Il informe que les travaux de réparation ont été réalisés par l'entreprise MALET, et que la facture a été transmise à l'assureur pour remboursement, et qu'en règlement de ce sinistre la somme de 592,02 € va être encaissée.

**Le Conseil Municipal prend note.**

**➡ Proposition financement travaux assainissement  
(Annule et Remplace la délibération du 25 janvier 2016)**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant de 150 000 € pour le financement des travaux Assainissement, il avait été décidé lors du dernier Conseil Municipal, de retenir l'offre d'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY informe les Membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle délibération, comportant des caractéristiques financières obligatoires, doit être prise.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité**

- **d'une part, de réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 150 000 €, et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :**

- **Durée d'amortissement : 20 ans**
- **Périodicité des échéances : Annuelle**
- **Index : Livret A**
- **Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +0.75 %**
- **Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**
- **Amortissement : prioritaire (échéance déduite)**
- **Typologie Gissler : 1A**
- **Commission d'instruction : 90 €**

**d'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.**

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 21 h 00.

- oOo -